



Genève, le 15 juin 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nécessité de prolonger les mesures RHT et APG

La Fédération des Entreprises Romandes est favorable à la poursuite au-delà du mois de mai 2020 du versement des indemnités en cas de réduction d'horaire de travail (RHT) pour les dirigeants salariés de leur entreprise et pour leur conjoint occupé dans l'entreprise. De même, l'allocation perte de gain (APG) pour les indépendants devrait continuer à être versée s'il est avéré qu'ils subissent une perte de gain en raison de la situation extraordinaire. En dépit des mesures d'assouplissement prises par les autorités fédérales, la crise n'est pas terminée et il est nécessaire de soutenir la prolongation des RHT pour les dirigeants et des APG pour les indépendants.

Au vu de la situation économique actuelle et du lent redémarrage de l'économie, la FER soutient les motions 20.3466 (« Poursuite du versement de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail ») et 20.3467 (« Les indépendants directement ou indirectement touchés doivent continuer d'avoir droit à l'allocation pour perte de gain ») déposées par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et qui visent à prolonger les RHT pour les dirigeants et leur conjoint et les APG jusqu'à la mi-septembre.

La FER s'est déjà positionnée à plusieurs reprises, en pleine crise du coronavirus, pour défendre les intérêts, tant des dirigeants salariés de leur entreprise que des indépendants, qui se sont retrouvés pour une partie d'entre eux sans ressources économiques. Même si du chemin a été parcouru depuis lors pour améliorer leur situation, la récession actuelle en Suisse rend la viabilité économique des entreprises plus difficile. Le Conseil fédéral a déjà mis un terme à la plupart des indemnités APG le 16 mai dernier et aux indemnités RHT pour les dirigeants et leur conjoint le 31 mai.

La FER lance donc un nouvel appel car il est nécessaire de soutenir les PME puisque la crise n'est pas terminée en dépit de l'assouplissement des mesures décrétées par les autorités fédérales. Notre Fédération espère ainsi que le traitement de ces deux motions se fasse au cours de cette session d'été et ne soit pas reporté à la session d'automne car elles perdraient complètement de leur sens.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

www.fer-sr.ch